

LE MANOIR DE KERASQUER VRAS en 1706 (1)

Par acte du 11 décembre 1706, passé devant Maîtres DERM et MILBEO, notaires royaux à Brest, le lieutenant de vaisseau Pierre BETBEDER, sieur de BORDENAVE, Officier de marine au Port de Brest, faisant tant pour lui que pour Guyonne DUMAINS, son épouse, chargeait un « Bourgeois » de Lannilis, M. Louis LE MERCIER, de prendre en son nom « possession réelle et actuelle » de la terre et de la Seigneurie de Kérasquer Vras en Lannilis qu'il venait d'acquérir le 15 novembre précédent en l'étude de Maître GELLART, notaire royal et apostolique à Lesneven. Le vendeur avait été Jean Sébastien de KERHOENT, chevalier seigneur Comte de COATENFAO pour lequel avait signé l'acte d'aliénation son représentant Monseigneur l'Evêque d'Avranches.

Le mercredi 29 décembre 1706 arrivaient à LANNILIS Maîtres GELLART et Pierre CHEVEZIER, celui-ci arpenteur et expert juré royal également du siège de Lesneven. Ils « prirent logement » en la « demeure » du Sieur GARDEAU, tenant « hostellerie ». A 10 heures du matin, accompagnés de Maître LE TALECQ, notaire à Lannilis (2), et de M. LE MERCIER, représentant de l'acquéreur, les deux lesneviens prenaient la route de Kérasquer où ils furent reçus par le fermier, « honorable homme Guillaume JESTIN ». Et aussitôt. CHEVEZIER « inspecteur de la Consistance » de faire l'inventaire de la Seigneurie. Le Manoir consistait en un « grand corps », couvert d'ardoises, à deux étages, soutenus par cinq pignons. Au rez-de-chaussée, à l'ouest, était la cuisine. au milieu une salle, à l'est l'ancien cellier avait déjà été transformé en écurie. Au premier, l'ancienne Chapelle (3) ou l'on accédait par un escalier extérieur. fait de maçonnerie, qui joignait la longère du midi. Au second, il y avait 3 chambres garnies de leurs cheminées et fenêtres croisées, toutes de pierres de taille.

Au nord du Manoir et closant la cour à l'Orient se trouvaient une écurie et une crèche « soutenues par trois pignons couverts de gleds et genets Au Nord de la cour, à l'Occident, l'aire avec une grange. Au midi, un courtil nommé « Liors ar Villagen », qui avait servi autrefois pour « ammulonner » les bois nécessaires au Manoir. Là se trouvait le four. Autour du Manoir, les terres de la mouvance directe, qui avaient leurs talus couverts de grands arbres, chênes. ormes, etc, étaient cernées par le chemin menant du manoir de la Fosse au Moulin de Kérasquer, celui menant de ce moulin à la franchise de Diviz Lohoden et celui allant de Kéruzal à . « la queue » du Moulin de Kérasquer.

Après avoir visité ces terres, la délégation se rendit dans une « aulnaye où. il y a une fontaine et un douet avec une espèce d'étang ou vivier à la chaussée mi-ruinée ». Cette aulnaye était entourée d'arbres. De là on se transporta au Moulin de Kérasquer, qui consistait en un corps de logis, soutenu par 2 pignons mais qui n'était pas en ce moment en état de servir. Puis le fermier conduisit ses hôtes dans les autres terres dont certaines étaient situées sur le territoire de la paroisse de BROUENNOU.

De retour à Kérasquer, LE MERCIER, au nom de M. de BORDENAVE fit du « feu et de la fumée dans l'âtre », se mit à table, but et mangea, toutes actions qui étaient nécessaires pour mettre le nouveau propriétaire en possession de son bien. Tous s'en retournèrent ensuite au Bourg et entrèrent à l'Eglise pour la prise de possession des droits honorifiques et prééminences de la Seigneurie de Kérasquer. Ils parcoururent le sanctuaire, firent la genuflexion devant le Saint Sacrement et s'agenouillèrent pour une prière. Moyennant quoi, LE MERCIER fut déclaré en possession de toutes les prééminences de la Seigneurie en notre Eglise.

Il était déjà tard quand toutes ces opérations furent terminées. Aussi « attendu que la nuit seroit survenue, nous, dits GELLART et CHEVEZIER, avons pris notre logement en la

maison du dit GARDEAU au dit Bourg de Lannilis, en attendant le jour de demain pour nous retirer en nos demeurances en la ville de Lesneven » (4).

Y.NICOLAS, Novembre 1960

(1) Les renseignements contenus dans cet article sont extraits des Archives du Manoir du Roual, fonds de la JAILLE. Cet important fonds, totalement ignoré jusqu'en 1954, avait disparu du Roual depuis 1790. Retrouvé dans l'Isère, il a, en 1954, réintégré le Roual dont les Archives se sont ainsi considérablement enrichies. Avec son amabilité coutumière, Mademoiselle de KERDREL nous a grandement facilité la tâche dans l'expectoration de ces fonds.

(2) Maître Guillaume LE TALECQ fut durant de longues années notaire royal et apostolique à Lannilis où il mourut à 60 ans le 27 janvier 1714. L'un de ses fils, l'abbé Clet Mathurin LE TALEQ, fut recteur de l'Ile Molène avant de se retirer à Lannilis.

(3) Ceci semble confirmer qu'il n'y eut jamais à Kérasquer de chapelle extérieure.

(4) Le Manoir de Kérasquer passa ensuite par héritage au Marquis de la TAILLE, propriétaire du Roual, sur lequel il fut saisi à la Révolution comme tous ses autres biens.